Communauté de Communes des Sucs

Relevé des décisions du Conseil Communautaire du 14 février 2019 à 20h
à Beaux

Membres en exercice : 34
Membres présents : 23
Membres avec pouvoir de vote : 10
Absents non excusés : 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/12/2018	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance précédente.

DEBAT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le DOB 2019, son programme et les observations suivantes : - l'esprit du PACTE en cours de rédaction serait, que les communes maintiennent le statut-quo en matière de taux de fiscalité communale ; - l'évolution du taux de la TEOM en 2019 pourra être rediscuté selon les cotisations qui seront votées par le SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.
AVENANT CONTRAT AMBITION REGION	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'avenant au contrat Ambition Région et autorise M. Le Président ou son représentant à le signer.
ADHESION A L'ASSOCIATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES ENTREPRISES	Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'adhésion à l'association Auvergne Rhône Alpes Entreprises, avec reconduction tacite chaque année, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document et versements annuels de cotisation s'y rapportant.
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la démarche proposée et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : DOSSIERS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'aide à l'immobilier d'entreprises et les montants de la CC des Sucs pour les 2 projets présentés, autorise M. Le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document de mise en œuvre, et autorise le versement des sommes correspondantes au Département de la Haute-Loire.
ANIMATION ECONOMIQUE CCDS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - valide la convention avec la chambre des Métiers de la Haute-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire, -sollicite les différents partenaires financiers notamment la Région ARA dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Partenaires », ainsi que le Leader, -valide l'adaptation du règlement du fond d'Investissement Local de la CCDSucs en élargissant la possibilité d'éligibilité des entreprises de l'ensemble du territoire communautaire engageant

	un plan d'action Développement Durable. - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette démarche.
FOND D'INVESTISSEMENT LOCAL CCDS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - approuve l'attribution des subventions pour les 3 dossiers présentés, et autorise leurs versements selon les conditions proposées et dans les limites fixées. - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ces aides.
PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE (PFIL) CCDS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - prend acte du bilan de la PFIL de la CCDS. - approuve la demande de remboursement d'une somme de 30 000 € à la Plateforme d'Initiative Locale de la Haute-Loire. - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dispositif.
ZONE D'ACTIVITES DE GROUMMESSOMME À YSSINGEAUX : PROJET D'INSTALLATION	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de vente d'un lot sur la ZA Groumessomme à la société représentée par M. TARDY selon le projet présenté, au prix de 29 € HT/m², et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente.
ZONE D'ACTIVITES LA SAUSSE A RETOURNAC	Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la réservation d'un lot sur la ZA pour le projet présenté. Les modalités définitives seront précisées avec la vente.
ZONE D'ACTIVITE BOUILLOU A ST-MAURICE-DE-LIGNON : VENTE D'UN LOT AUX ETS CELLE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirme la vente des deux parcelles au prix de 25 € HT/m² à la société SAS CELLE ou toute société pouvant se substituer à elle (SCI...), représentée par M. Philippe CELLE, au prix de 25 € HT/m², et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente.
PROJET DE PASSERELLE HIMALAYENNE DES GORGES DU LIGNON : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET RESULTAT CONSULTATION MAÎTRISE D'OEUVRE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - valide le plan de financement prévisionnel de la tranche 1 du projet et la sollicitation de la subvention départementale dans le cadre de l'avenant au contrat 43.11. - valide la demande DETR 2019 sur les deux tranches de travaux du projet : une 1ère tranche portant sur la passerelle estimée à 450 000 € HT avec une DETR sollicitée de 60 000 € et une seconde tranche de travaux portant sur les aménagements annexes, estimée à 200 000 € HT avec une sollicitation DETR de 100 000 €. - prend acte des résultats de la consultation et des bureaux d'études retenus.

COPIL MAUBOURG : BILAN OUVERTURE DU DOMAINE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du bilan de l'ouverture du parc en 2018 et approuve la proposition des dates d'ouverture 2019 avec une ouverture « en l'état ».
APIDAE : MISE A JOUR DES DONNEES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la démarche proposée.
MAGAZINE ESCAPADE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l' orientation proposée pour 2019 et les prochaines années pour l'édition du magazine « Escapade ».
CHEMIN ST JACQUES DE COMPOSTELLE : « CLUNY-LE PUY EN VELAY »	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - valide les dernières actions proposées dans le cadre du Cluny-le Puy inscrit au plan massif ; -valide la prise en charge financière des actions portant sur la promotion du Cluny-le Puy, à savoir travaux de façade de l'OT et panneaux d'information, rentrant pleinement dans la compétence communautaire « promotion touristique » ; - valide les dernières actions proposées dans le cadre du Cluny-le Puy inscrit au plan massif ; - autorise M.Le Président ou son représentant à signer tout documents e rapportant à cette démarche.
GR 40 «TOUR DES VOLCANS » ET GR3	Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la prise en charge des actions de promotion menées et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces démarches de valorisation touristique des GR40 et GR3.
SICALA : CONTRATS TERRITORIAUX ET SAGE LIGNON-VELAY	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du bilan 2017 SAGE Lignon Velay et approuve l'engagement des contrats territoriaux du Lignon du Velay et de la Loire et affluents Vellaves, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces contrats et leur mise en œuvre.
PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le programme de voirie possible pour 2019.
AIDE DEPARTEMENTALE A LA SUPPRESSION DES BOISEMENTS GÊNANTS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la convention à passer avec le Département de la Haute-Loire et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dispositif.
DOSSIERS FART	Le Conseil Communautaire est informé des attributions pour 4 dossiers des subventions FART par l'Exécutif de la CCDS, selon la délégation en vigueur donnée par le Conseil Communautaire.
PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)	Le Conseil Communautaire prend acte de la consultation régionale en cours sur le PRPGD.

AIDES PARASCOLAIRES 2018/2019 – PARTIE 1	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser les aides parascolaires sollicitées à hauteur des pièces justificatives produites par les émetteurs des demandes.
CHANTIERS DE JEUNES – EDITION 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les éléments suivants pour 2019 : - organiser 4 chantiers de jeunes durant l'été 2019 de 30 h chacun sur les communes de Lapte, Grazac, Beaux, et St Maurice de Lignon ; - octroyer 40 bourses au permis de conduire en contrepartie de l'implication des jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans dans ces chantiers, (les jeunes les plus âgés seront retenus dans la limite de 40, les plus jeunes seront mis sur liste d'attente pour 2020 ; seuls les jeunes ayant 16 ans révolus pourront déposer un dossier d'inscription). Des critères de proximité et de mobilité peuvent être également utilisés pour faciliter l'organisation. - que les bourses au permis 2019 (8 000 €) soient utilisées sur l'exercice 2019 et seront affectées au C/611 ; - autoriser le Président à signer les conventions avec les auto-écoles ; - autoriser le Président à signer les contrats ou conventions de mise à disposition relatifs au personnel encadrant, et à organiser une navette pour transporter les jeunes sur les lieux des chantiers.

A Yssingeaux, le 19 février 2019
Le Président,
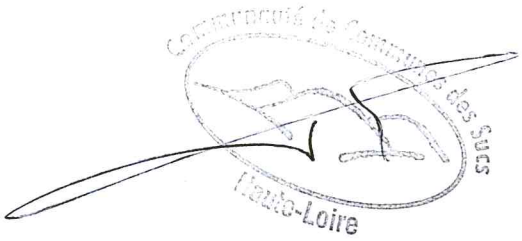
Bernard GALLOT